

Comptes administratifs 2019

*Budget Principal – Budget annexe Assainissement – Budget SPANC -
Budget d'activités Prés d'Andy*

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au plus tard au 30 juin de l'année suivante, l'organe délibérant de chaque collectivité doit arrêter les comptes de l'exercice par un vote sur le compte administratif, présenté par le Président. Ce document doit être établi après transmission du Compte de Gestion par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante.

Par dérogation, l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, prise sur le fondement de l'article 11 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, reporte la date limite du vote de l'arrêté des comptes 2019 au 31 juillet 2020.

Les Budgets primitifs 2019 ont été votés par le conseil communautaire le 10 décembre 2018 et ont été modifiés lors de l'adoption des budgets supplémentaires et des décisions modificatives (2 sur le budget principal et 1 sur le budget assainissement). L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes 2019.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par l'Agglomération entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie. Le comptable public tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document est l'équivalent du Compte Administratif présenté par Monsieur le Président.

Contrairement au dernier exercice, l'exercice 2019 n'intègre pas d'évolutions du périmètre d'interventions de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Cependant, dans la continuité des actions menées lors des précédents exercices, l'année 2019 a permis, notamment, l'implantation en partenariat avec l'université Paris XII – Paris Est Créteil d'une PACES à Melun, et la mise en service la Police Intercommunale des Transports, dispositif innovant devant permettre une meilleure sécurisation de notre réseau Méliabus.

Par ailleurs, la solidarité au sein du territoire a été renforcée grâce au déploiement d'une enveloppe dédiée à l'enseignement artistique et musical sur notre territoire, et les premiers versements de fonds de concours en faveur de la réhabilitation des salles multi – sports de l'agglomération.

Enfin, pour la 3^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité sont restés inchangés. En partenariat avec le SMITOM auquel la Communauté a délégué l'exercice de la politique de collecte et de traitement des ordures ménagères, pour la 2^{ème} année consécutive, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été réduit pour les communes situées sur son territoire.

Le rapport de présentation du compte administratif 2019 présente les principales réalisations et leurs variations par comparaison à l'exercice précédent pour le budget principal 2019 ainsi que pour les trois budgets annexes.

Sommaire

Table des matières

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2019	3
2. Structure et évolution du compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe assainissement.....	4
1.1 Le Compte administratif 2019 du budget principal.....	4
1.2 Le Compte administratif 2019 du budget assainissement	13
3. Présentation générale des réalisations des autres budgets.....	16
3.1. Budget du SPANC.....	16
3.2. Budget d'activités des Prés d'Andy	16
4. Les réalisations de la Communauté par politique publique	17
Annexes	20

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2019

En mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, le résultat brut de clôture de l'exercice 2019, intégrant les résultats reportés 2018, s'établit à 9 118 k€. Après prise en compte des restes à réaliser de recettes et de dépenses, le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 4 327 k€.

Tous Budgets Montants réalisés	Resultats 2018 Reportés	Mouvements budgétaires		dont opération d'ordre		dont opérations réelles		RESULTAT BRUT	restes à réaliser		RESULTAT NET
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	-12 945 189,62	20 985 585,41	33 099 808,85	6 000 636,38	9 258 223,62	14 984 959,03	23 841 585,23	-830 966,18	5 035 423,58	244 596,48	-5 621 793,28
<i>Budget principal</i>	<i>-12 255 652,46</i>	<i>14 488 822,97</i>	<i>24 851 337,55</i>	<i>2 551 827,15</i>	<i>3 460 040,60</i>	<i>11 937 005,82</i>	<i>21 391 296,95</i>	<i>-1 893 137,88</i>	<i>3 928 302,66</i>	<i>244 596,48</i>	<i>-5 576 844,06</i>
<i>Budget assainissement</i>	<i>-820 508,60</i>	<i>4 665 313,71</i>	<i>6 547 994,01</i>	<i>1 748 331,94</i>	<i>4 097 705,73</i>	<i>2 916 981,77</i>	<i>2 450 288,28</i>	<i>1 062 171,70</i>	<i>1 107 120,92</i>	<i>0,00</i>	<i>-44 949,22</i>
<i>Budget SPANC</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Budget pré d'andy</i>	<i>130 971,44</i>	<i>1 831 448,73</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>130 971,44</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Fonctionnement	1 818 971,93	81 434 706,24	89 564 985,29	9 205 470,72	5 947 873,48	72 229 235,52	83 617 111,81	9 949 250,98	0,00	0,00	9 949 250,98
<i>Budget principal</i>	<i>1 440 590,86</i>	<i>69 920 455,01</i>	<i>78 156 075,06</i>	<i>3 407 287,70</i>	<i>2 499 064,25</i>	<i>66 513 167,31</i>	<i>75 657 010,81</i>	<i>9 676 210,91</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>9 676 210,91</i>
<i>Budget assainissement</i>	<i>374 381,60</i>	<i>9 803 351,94</i>	<i>9 699 024,04</i>	<i>4 097 705,73</i>	<i>1 748 331,94</i>	<i>5 705 646,21</i>	<i>7 950 692,10</i>	<i>270 053,70</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>270 053,70</i>
<i>Budget SPANC</i>	<i>3 999,47</i>	<i>10 422,00</i>	<i>9 408,90</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10 422,00</i>	<i>9 408,90</i>	<i>2 986,37</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 986,37</i>
<i>Budget pré d'andy</i>	<i>0,00</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>1 700 477,29</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL	-11 126 217,69	102 420 291,65	122 664 794,14	15 206 107,10	15 206 097,10	87 214 194,55	107 458 697,04	9 118 284,80	5 035 423,58	244 596,48	4 327 457,70

Les recettes réelles totales ressortent, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre, à 107 459 k€ (91 576k€ en 2018) soit une hausse de 1734%.

Les recettes réelles de fonctionnement (83 617 k€) progressent de 1,94% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique principalement, sans augmentation des taux de fiscalité directe, par une progression de 2 513 k€ du produit des contributions directes (dont 1 610k€ autitre des rôles supplémentaires).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 23 842 k€. Elles connaissent une forte progression (+ 14 293 k€) en raison, principalement, d'une part plus importante de résultat d'exploitation affecté en réserve en 2019 (13 168K€) qu'en 2017 (5 261K€) et d'un recours à l'emprunt de 3 000k€. Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 244k€ et concernent le solde de remboursement à percevoir pour des dépenses réalisées pour le compte d'autrui sur le budget principal.

Les dépenses réelles totales sont, pour leur part, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre, en diminution de 5%, à 87 214k€ contre 91 623k€ en 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement (72 229 K€) augmentent de +3,42% par rapport à 2018. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des charges de centralité (+31%) et de la dotation de solidarité communautaire (+26%) afin de soutenir l'enseignement musical et artistique sur le territoire.

Le montant des dépenses réelles d'investissement ressort à 14 985 k€. Elles connaissent une baisse par rapport à 2018 (-31,22%), en raison d'un décalage dans la réalisation du programme d'équipement.

Concernant le seul programme d'équipement, tous budgets confondus, ce sont près de 8 000 K€ d'investissements directs qui ont été réalisés en 2019.

Le poste des subventions d'équipement versées et fonds de concours, tous budgets confondus, s'élèvent à 3 423 k€ en recul de 990K€ par rapport à 2018.

L'encours de dette (32 764 k€ sur le budget principal, 11 266 k€ sur le budget assainissement) est en légère augmentation par rapport à 2018 compte tenu de la mobilisation d'un nouvel emprunt sur le budget principal en 2019, et de la fin de l'intégration des emprunts transférés sur le budget assainissement suite aux extensions de périmètre.

Au final, le résultat net disponible de l'exercice 2019 (4 327k€), après prise en compte des restes à réaliser, progresse de 122% par rapport à 2018 (1 950k€), hausse qui s'explique principalement par des recettes fiscales exceptionnelles (rôles supplémentaires). Ces résultats feront l'objet d'une affectation au budget supplémentaire 2020.

2. Structure et évolution du compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe assainissement

1.1 Le Compte administratif 2019 du budget principal

Au 31 décembre 2019, le budget principal de la Communauté fait apparaître des dépenses totales (exercice 2019 + reports des précédents exercices) de 96 665k€ et des recettes totales de 104 448k€.

Il a été réalisé à 97,6% en dépenses réelles de fonctionnement et à 100% en recettes réelles de fonctionnement, puis à 62% en dépenses réelles d'investissement et à 94% en recettes réelles d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, intégrant l'excédent reporté, est de 9 676k€ et sera proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante lors du budget supplémentaire :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 5 577k€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 4 099k€.

Le fonds de roulement correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Communauté a dégagé au cours du temps, soit la différence, page 6 du document budgétaire, entre les recettes totales (réalisations + reports) et les dépenses totales (réalisations + reports). Au 31 décembre 2019, il est positif de 7 784k€.

Les principales évolutions des grands équilibres financiers du budget principal, par rapport à 2018, sont synthétisées et commentées dans les paragraphes suivants en tenant compte des seuls mouvements réels du budget, dans une logique d'analyse financière rétrospective. Elles sont présentées en k€.

La section de fonctionnement

Les produits de fonctionnement courant

Entre 2018 et 2019, les produits de fonctionnement sont passés de 73 033k€ à 75 495k€. Cette progression s'explique principalement par l'évolution des impôts et taxes (+4%) atténuée par la baisse des produits des services (-6%).

- Les impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 2 505k€ de 2018 à 2019, soit une évolution de 4%.

	CA 2018	CA 2019	Evolution CA 19/18
Taxe d'Habitation (TH)	16 660 729	17 133 793	2,84%
Taxe sur le Foncier Bati (TFB)	984 603	1 009 313	2,51%
Taxe sur le Foncier Non Bati (TFNB)	48 283	49 042	1,57%
Taxe additionnelle sur le Foncier Bati (TAFNB)	380 161	383 887	0,98%
Fiscalité "Ménages"	18 073 776	18 576 035	2,78%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14 290 666	14 126 948	-1,15%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	9 497 115	10 021 292	5,52%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1 632 250	1 650 818	1,14%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	535 545	557 162	4,04%
Fiscalité "Entreprises"	25 955 576	26 356 220	1,54%
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	13 231 012	13 090 672	-1,06%
Taxe de Séjour	121 992	252 643	107,10%
Fiscalité spécialisée	13 353 004	13 343 315	-0,07%
Autres recettes fiscales	42 644	44 008	3,20%
Rôles supplémentaires	1 321 213	2 931 422	121,87%
Autres recettes fiscales	1 363 857	2 975 430	118,16%
TOTAL	58 746 214	61 251 000	4,26%

Les produits fiscaux de l'agglomération sont principalement composés des impôts ménages (Taxe d'habitation, Taxes sur le Foncier) et de la fiscalité « entreprises » (Contribution Economique Territoriale, TASCOM, IFER).

En 2019, les taux de la fiscalité des ménages sont restés identique à ceux votés en 2016 et s'établissent à :

- 8,35% pour la Taxe d'Habitation
- 0,54% pour la Taxe sur le Foncier Bati
- 3,09% pour la Taxe sur le Foncier Non Bati

La progression du produit des « impôts ménages » (+502k€) s'explique essentiellement par la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 2,2% qui correspond à l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation au mois de novembre de chaque année.

Concernant la fiscalité des entreprises, pour 2019, le produit des différentes taxes est en progression de 1,54% avec une contribution totale à 26 356k€ contre 25 956k€ en 2018.

La Contribution Economique Territoriale (CET) - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) - s'élève à 24 148k€ et se répartit comme suit :

- CFE = 14 127k€ contre 14 291k€ en 2018, soit -1,15%
- CVAE = 10 021k€ contre 9 497k€ en 2018, soit +5,52%

La diminution de la CFE résulte de l'exonération des redevables réalisant un chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5000 euros. Cette exonération, compensée par l'Etat, est venue augmenter les compensations fiscales perçues en 2019.

La TASCOM connaît une légère progression de 1,14% portant le produit perçu à 1 651k€.

Les produits des IFER sont, quant à eux, en progression de 4% passant de 536k€ à 557k€.

Par ailleurs, suite aux contrôles réalisés par les services des impôts sur les années 2014 à 2019, la communauté a perçu des rôles supplémentaires pour 2 931k€€ dont 2 634k€ au titre de la Cotisation Foncière des

Entreprises.

Autres produits fiscaux de l'agglomération, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Taxe de Séjour représentent 13 344k€.

Suite aux extensions de périmètre, il a été instauré un zonage pour la TEOM en fonction des syndicats auxquels adhère l'Agglomération. Ainsi, pour 2019, le taux de TEOM pour les communes sur le Territoire du SMITOM a été réduit à 7,90% contre 8,31% en 2018, et le taux des communes de Lissy et Limoges-Fourches qui dépendent du SIETOM a été reconduit à 11,48%, taux identique à celui de 2017.

La diminution du produit de TEOM (-140k€) s'explique principalement par cet effet taux (-672k€), celle-ci étant atténuée par une progression des bases de plus de 3%.

Par ailleurs, dans le cadre de sa prise de compétence « promotion du tourisme » au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine a décidé d'instaurer la taxe de séjour. Le produit encaissé en 2019 s'est établi à 253k€. Celui-ci a été reversé à l'EPIC Office de Tourisme pour 189k€ et au Conseil Départemental de Seine-et-Marne et à la Société du Grand Paris pour la part additionnelle (40k€). Le solde a été reversé sur le budget 2020.

- Les dotations et participations

En 2019, les dotations et participations s'élèvent à 11 989k€ contre 11 882k€ en 2018, soit une légère progression de 1%.

La principale composante est la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente 10 068k€ en 2019.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	perte cumulée depuis 2013
Dotations de compensation	8 719 827	8 625 118	8 436 879	9 117 038	8 278 472	8 105 603	7 919 489	1 646 945
Dotations d'intercommunalité	4 134 306	3 838 502	3 045 586	2 184 956	2 506 903	2 247 412	2 148 893	8 241 976
Total des dotations	12 854 133	12 463 620	11 482 465	11 301 994	10 785 375	10 353 015	10 068 382	9 888 921

La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, a diminué de 285k€ en 2019.

Les compensations fiscales versées aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales. Ces compensations sont une des variables d'ajustement des lois de finances, et s'inscrivent en diminution depuis plusieurs années. En 2019, il est constaté un produit de 1 188k€, en augmentation, en raison de la nouvelle compensation liée à l'exonération de CFE des redevables réalisant un chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5000 euros.

Enfin, les autres dotations et participations correspondent aux financements obtenus auprès de partenaires (CGET, CAF, Conseil départemental 77, ARS, Ile de France Mobilités) et au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en fonctionnement pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries.

Les participations reçues de nos partenaires représentent 715k€, en progression de 105k€ par rapport à 2018, en raison notamment des financements complémentaires obtenus pour les dispositifs : Programme de réussite éducative (424k€ contre 336k€ en 2018) et décrochage scolaire (57k€ contre 30k€ en 2018).

Pour ce qui est du FCTVA, le montant perçu en 2019 est de 17k€.

- Les autres produits de fonctionnement

Ils recouvrent les produits des services, qui représentent 1 530k€ en 2019, et comportent notamment :

- Les recettes liées aux activités proposées par l'Université Inter-Age (115k€), aux stages organisés dans le cadre du dispositif Sport Passion (56k€) et à l'accompagnement au sein de l'Atelier (21k€).
- Les remboursements de mise à disposition de personnel (67k€). Ces mises à disposition concernent principalement l'EPIC Office de Tourisme et le SYMPAV.

- Les refacturations de personnel et de moyens généraux au budget annexe assainissement (1 230K€).

On trouve également les autres produits de gestion courante, qui s'élevaient à 647k€ en 2018 contre 576k€ en 2019, parmi lesquels :

- Les loyers perçus pour les locaux de l'hôtel des artisans (135k€ contre 95k€ en 2018), pour les locaux du pôle de service (81k€) ;
- Les versements versés par le SMITOM (234k€) au titre des éco emballages.
- Les demandes de remboursements des charges de copropriété demandées au délégataire de la patinoire (92k€).

Enfin, les atténuations de charges représentent 150k€ contre 182k€ en 2018. Il s'agit pour l'essentiel du remboursement d'indemnités journalières (59k€), ainsi que la part salariale des tickets restaurants (91k€).

Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courant sont en progression de 4,2% par rapport à 2018 (65 234k€ en 2019 contre 62 583 k€ en 2018). Cette progression s'explique principalement par l'évolution conjuguée des charges nettes d'exploitation (+4,8%) et des atténuations de produits (+3,5%).

- Les charges nettes de fonctionnement

Les charges à caractère général (8 786k€) ont augmenté de 1 647k€, soit +23%.

Cette progression résulte principalement :

- Du renforcement de l'offre de transport sur le réseau Melibus et le développement du transport à la demande (+288k€);
 - Des frais d'avocats générés par la fin du contentieux portant sur l'ancienne usine d'incinération (+380k€);
- De dépenses plus importantes pour la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires (+565k€), prenant en compte, notamment, la remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Fargeau-Ponthierry suite aux dégradations successives et l'entretien des 11 zones d'activités transférées ;
- Des études préalables pour la réalisation d'une zone d'activité en entrée de ville à Pringy (+108k€), et pour la préparation du transfert de la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020 (+105k€).

Les charges de personnel (7 376k€) sont en progression de 248,5 k€, soit +3% par rapport à 2018

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) sur emplois pourvus est passé à 135,70 (dont les emplois fonctionnels) au 31 décembre 2019 pour 124 ETP (dont les emplois fonctionnels) au 31 décembre 2018. L'évolution des effectifs et de la masse salariale constatée en 2019 s'explique notamment par la conjugaison des facteurs suivants :

- L'intégration de la Police Intercommunale des Transports et des moyens humains nécessaires à la mise à disposition des locaux de l'immeuble Gallieni à l'Université de médecine Paris 12 dans le cadre de la 1^{ère} année du PACES de médecine ;
- La création du pôle eau potable, rattaché à la Direction du Patrimoine et de l'Environnement, avec l'arrivée échelonnée de 3 agents ;
- Les arrivées en cours d'année sur les postes vacants (Chargé de mission Sports, Chargé de communication) ;
- La prise en charge en année pleine des salaires des recrutements arrivés en cours d'année 2018 (techniciens DMSI, chargé de projet décrochage scolaire, technicien ZAE) ;
- La mise en place du complément indemnitaire annuel.

Cette évolution de la masse salariale a toutefois été atténuée par les mouvements de personnel (départ en

retraite ou départ d'agents pour lesquels les postes restent à pouvoir au 31 décembre 2019), par le décalage de plusieurs recrutements, et le transfert des crédits vers le chapitre 011 en décision modificative du 1^{er} juillet 2019 pour le financement de prestations liées à l'assistance technique ITI et la coordination Sport Passion.

Le montant exécuté pour 2019 se situe 847k€ en dessous de la prévision budgétaire constatée (7 376 k€ contre 8 223k€ ouverts en 2019), soit un taux de réalisation de 90%

Cette différence s'explique notamment par :

- Des départs en cours d'année et non remplacés au 31 décembre 2019 (responsable environnement, ingénieur voirie) ;
- De congés parentaux non prévus, et de demandes de temps partiels ;
- De charges moins élevées en termes d'achats de tickets restaurants et de prise en charge des allocations chômage à verser pour les agents contractuels ayant quitté la collectivité en raison de la non-affiliation de la communauté d'agglomération à l'assurance chômage.

Les autres charges de gestion courante (20 472k€) correspondent principalement aux subventions versées aux associations et aux contributions aux syndicats auxquels la communauté adhère. Elles diminuent de 193k€.

Les subventions de fonctionnement versées par la communauté apparaissent en augmentation de 9,7% (+320K€) par rapport à l'exercice 2018, en raison de la progression des charges de centralité en faveur des établissements d'enseignement musical et artistique du territoire (+152k€), de la majoration des subventions attribuées au cercle d'escrime (+20k€), à l'association Empreintes (+20k€), à Paris II (+37k€) et de nouvelles subventions attribuées à l'UPEC (+56k€) et au groupement Hospitalier Sud Ile-de-France pour le poste de coordonnateur du contrat local de santé (+20k€).

Par ailleurs, les contributions versées aux syndicats diminuent (-343k€) principalement en raison de la baisse de la cotisation du SMITOM.

Enfin, la contribution aux eaux pluviales est en diminution (-184k€) après une progression exceptionnelle constatée en 2018 en raison d'un changement des modes de facturation de Veolia ayant conduit au paiement de 5 trimestres sur 2018.

- Les atténuations de produits

Les « atténuations de produits » sont en hausse de 3,5% en grande partie liée à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (+760k€)

Elles s'élèvent à 28 563K€ pour 2019, dont 19 379 K€ au titre des Attributions de Compensations (AC) et 3 668K€ de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées aux communes.

Ces dépenses intègrent également le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour lesquels l'agglomération est contributrice pour 5 286 K€.

Evolution du résultat courant

	2018	2019	Évolution 2018/2019	Par habitant
Produits courants	73 033K€	75 495K€	3,37%	567 €
Charges courantes	62 583K€	65 234K€	4,24%	490 €
soit un résultat courant	10 450K€	10 261K€	-1,81%	77 €

Les produits courants de la CAMVS, composés principalement des produits fiscaux (81%) et des dotations de l'État (13%), doivent être d'un montant suffisant pour, d'une part, couvrir les charges courantes (charges à caractère général, charges de personnel, reversements...) et, d'autre part, dégager une épargne suffisante pour le financement des investissements.

En 2019, la progression des dépenses courantes (+4%) accompagnée d'une évolution des recettes courantes de 3% porte le résultat courant à 10 261 k€.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

La communauté d'agglomération a investi 9 453k€ sur le territoire. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à 57% (hors restes à réaliser)

Les dépenses d'équipement brutes (9 453k€) comprennent les dépenses d'équipement propres de la CAMVS mais aussi des subventions d'équipement. Celles-ci sont versées, principalement, aux communes membres, au titre des programmes de rénovation urbaine ou des fonds de concours, et aux constructeurs (aides à la pierre).

En k€	2018	2019	Évolution 2018/2019	Par habitant
Dépenses d'équipement brutes	14 079	9 453	-32,86%	71 €
Dont :				
- Dépenses propres à la CAMVS	11 646	6 030	-48,22%	45 €
- Subventions d'équipement versées	2 433	3 423	40,69%	26 €

L'effort d'investissement propre à la CAMVS réalisé en 2019 est de 6 030k€. Les principales dépenses ont concerné les aménagements de liaisons douces, le financement des études pour libérer le foncier sur le quartier de la Gare et, la poursuite des travaux pour les extensions des locaux administratifs et de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Le financement de l'investissement

	2019		2018	
	k€	%	k€	%
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	9 496		14 754	
Épargne nette	6 703	71%	6 756	46%
Ressources propres et subventions	5 955	63%	2 352	16%
Emprunts nouveaux	3 000	32%	0	0%
Variation du fonds de roulement	-6 162	-65%	5 646	38%

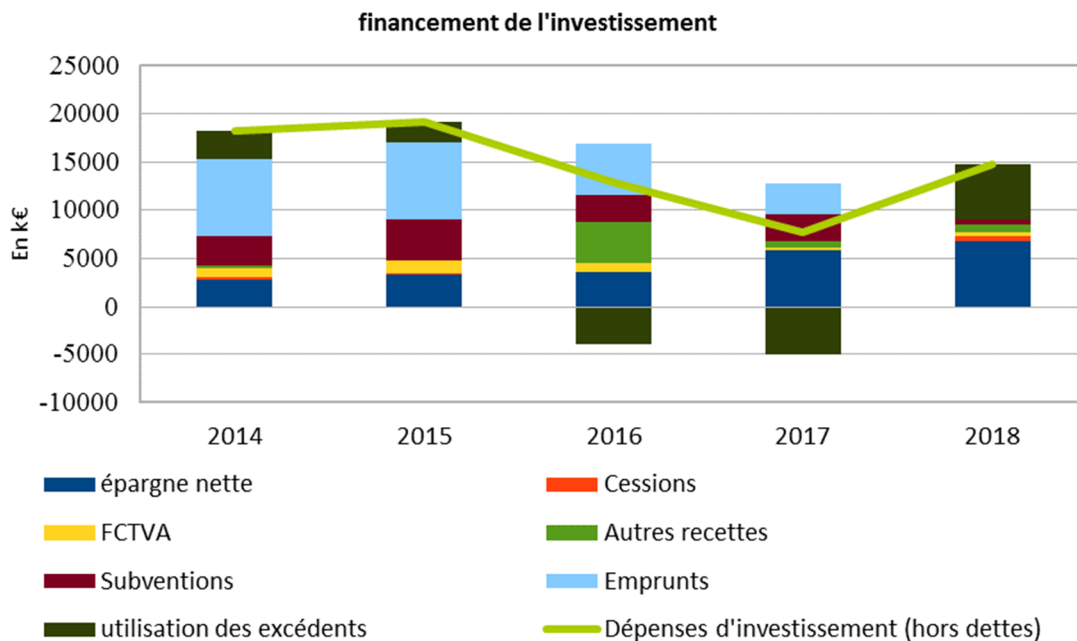
L'investissement de la Communauté est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

En 2019, les dépenses d'investissement ont été financées pour 71% par l'épargne nette.

Les subventions reçues (3 864k€) représentent 41% des investissements.

Par ailleurs, un emprunt de 3M€ a été sollicité en milieu d'année pour faire face à un décalage de versement de subventions.

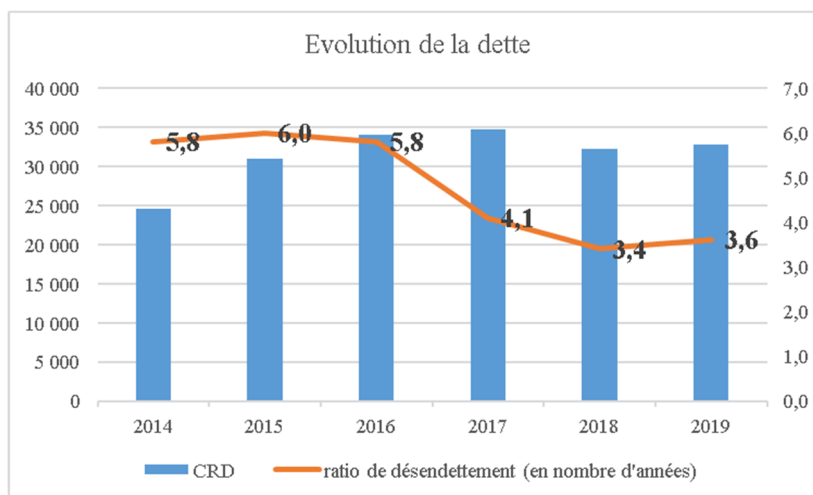
Au 31 décembre 2019, en tenant compte des seuls mouvements réels, le fonds de roulement est positif (7 784 k€). Celui-ci permettra de financer une partie des investissements futurs et de limiter le recours à l'emprunt.



L'endettement

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 32 764k€. Avec une dette de 246€ par habitant, la communauté d'agglomération présente un endettement inférieur à l'endettement moyen des communautés d'agglomération (345€/hab – source DGFIP 2017).

Rapporté à l'épargne brute, l'encours de dette conduit à constater un ratio de désendettement de 3,6 ans à un niveau sensiblement identique que celui de 2018 (3,5ans).



Malgré une légère baisse de l'épargne brute, la capacité de désendettement du budget principal se maintient en raison d'une progression modérée de l'encours de dette.

L'annuité de la dette représente, en 2019, 3 054k€ dont 2 441k€ correspond à l'amortissement du capital et 613k€ aux charges d'intérêt.

Sur les 16 emprunts contractés, 77% de l'encours est à taux fixe ou variable simple, 23% sont à barrière simple et sans effet levier. Celui-ci ne comprend aucun emprunt toxique.

Selon les critères de la charte GISSLER, 94.28% de l'encours de dette de la Communauté est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Les emprunts garantis

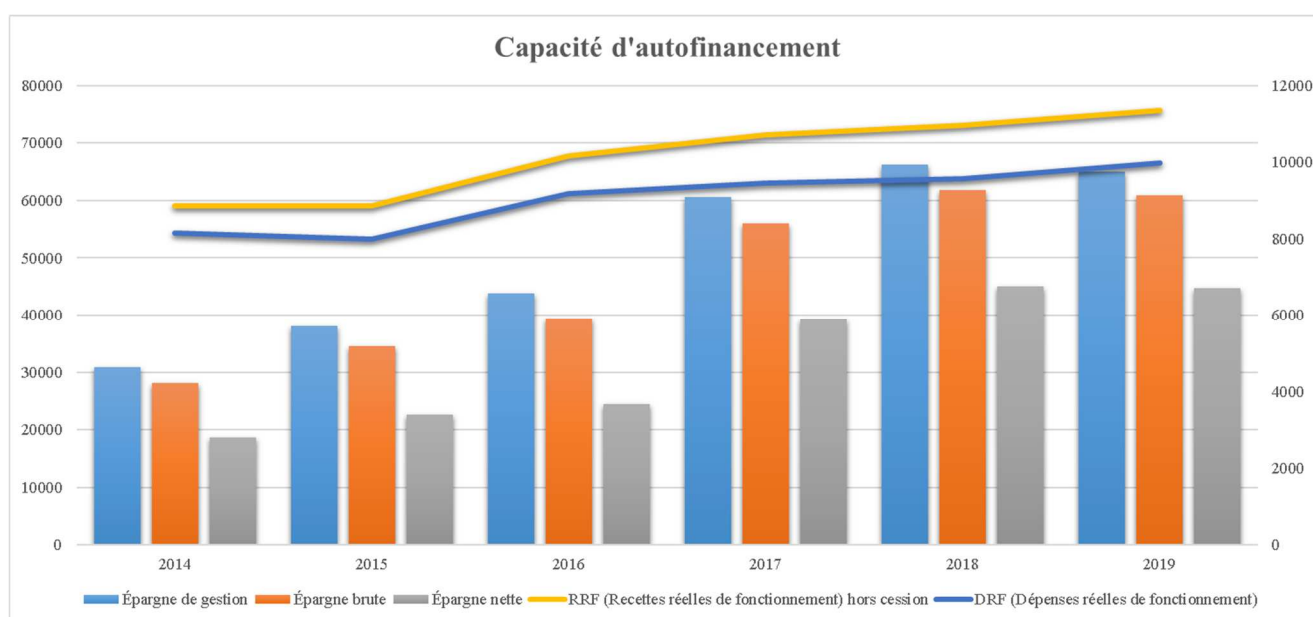
Les emprunts garantis par la CAMVS l'ont été principalement pour soutenir les organismes de logement social, et favoriser la construction ou la réhabilitation des logements.

Sans nouvelle garantie consentie, le montant des emprunts garantis par la CAMVS représente 14 634k€ au 31 décembre 2019.

Les bénéficiaires sont majoritairement les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés (SA HLM).

Les ratios de gestion.

L'épargne, autrement appelée la capacité d'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle constitue, avec le fonds de roulement, l'emprunt, les subventions... un des moyens de financement de l'investissement.



L'épargne de gestion représente le montant que la collectivité réussit à dégager sur les éléments de sa gestion avant prise en compte de l'annuité de la dette. Elle représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement courants ou exceptionnels. En 2019, l'épargne de gestion s'élève à 9 756 k€, elle est en diminution de 175 k€ par rapport à 2018.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute est obtenue en ajoutant au résultat courant les charges de la dette et les charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital, et financer tout ou une partie de l'investissement. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement, et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle a diminué de 1% entre 2018 et 2019.

L'épargne nette permet d'apprécier la contribution de l'exploitation courante au financement des investissements. Après déduction des montants nécessaires au remboursement annuel du capital de la dette,

elle s'établit à 6 703k€. Cette épargne permettra de faire face aux investissements en cours et à venir.

Le « taux d'épargne brute » s'obtient en rapportant cette épargne brute à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il représente le nombre d'euros sur 100 euros de recettes qui peuvent être affectés à l'investissement. On considère qu'un taux d'épargne brute supérieur à 10% est souhaitable. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme. Il est de 12% en 2019 (13% en 2018).

Le ratio encours de la dette rapporté aux recettes fiscales permet d'apprécier l'importance de l'encours de la dette indépendamment des modes de remboursements retenus. Un ratio supérieur à 3 années de ressources fiscales doit amener la collectivité à s'interroger sur la situation d'endettement et à prendre toutes mesures visant à réduire celui-ci. Ce ratio se maintient à moins d'une année en 2019.

Le ratio de capacité d'épargne rapporte les charges de fonctionnement et le remboursement annuel de la dette en capital au total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et s'établit à 0,91 année comme en 2018.

Le ratio annuité de la dette sur recettes de fonctionnement s'établit à 4,04% en 2019 contre 4,34% en 2018.

1.2 Le Compte administratif 2019 du budget assainissement

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté est de 270 053,70€ est proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 44 949,22€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 225 104,48€.

Produits d'exploitation

Les produits courants sont pour l'essentiel constitués de la prime d'épuration (10%), de la redevance d'assainissement (47%), de la contribution « eaux pluviales » (16%) et d'autres prestations de service (20%). Ils sont en baisse par rapport à 2018, soit -2,99%.

La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie est calculée en fonction de la pollution domestique éliminée et du suivi administratif des analyses et autosurveillance. Elle est en diminution de 176k€ et s'établit à 795k€ pour 2019, en raison de la saturation des stations qui a conduit à une augmentation des déversements au milieu naturel.

La redevance d'assainissement, dont le taux est maintenu depuis 2017 à 0,5885€HT/m³ sur le territoire de la CAMVS s'établit à 3 742k€, en progression de 16% par rapport à 2018.

Ce produit supplémentaire est lié à des apports plus importants d'effluents venant du territoire de Grand Paris Sud, notamment en raison des inondations 2018. Les recettes proviennent à la CAMVS avec un semestre de décalage.

La recette en provenance du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales s'établit à 1 494 k€.

Charges d'exploitation

Les charges courantes connaissent une diminution de 271k€, soit -4,8%.

Cette évolution est principalement constatée sur les charges liées à la gestion des eaux pluviales (-184k€) et les dépenses relatives au traitement des eaux usées en provenance de Grand Paris Sud (-392k€). Celles-ci avaient connues une forte progression en 2018, conséquence des crues connues sur la période.

Par ailleurs, il est à noter une nouvelle progression des charges liées à l'entretien des réseaux de près de 210k€.

Le résultat courant

Le résultat courant de l'exercice 2019 est en légère progression à 2 547k€ sous l'effet d'une diminution plus importante des charges que celles des produits.

	2018	2019	Évolution 2018/2019	Par habitant
Produits courants	8 190K€	7 945K€	-2,99%	62€
Charges courantes	5 669K€	5 398K€	-4,78%	43€
Résultat courant	2 521K€	2 547K€	1,03%	19 €

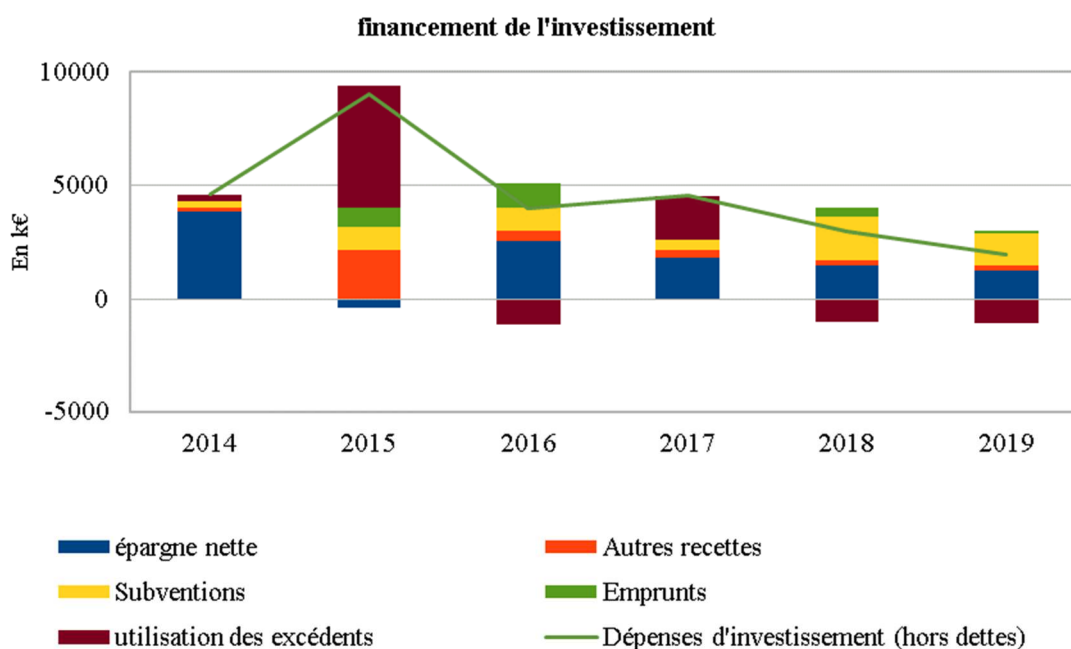
L'investissement et son financement

En 2019, 1 944 k€ ont été investis dont :

- 1 120k€ au titre du gros entretien des réseaux ;
- 471k€ pour la réalisation des diagnostics en vue de l'élaboration d'un futur schéma directeur de l'assainissement.

L'investissement est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

Sur 2019, le financement des dépenses d'investissement a été assuré par les ressources propres pour 84%.



Le fonds de roulement est en progression de 1 047k€ en raison principalement du versement par Grand Paris Sud des participations dues au titre de l'entente signée pour la réhabilitation de la station d'épuration de Boissettes. Il atteint 1 332k€ au 31 décembre 2019.

L'endettement

L'endettement du budget annexe assainissement au 31 décembre 2019 atteint 11 266k€, soit 82€ par habitant. Bien qu'en légère diminution, il intègre deux nouvelles avances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à taux 0% pour 95k€ et un emprunt transféré de la commune de Maincy pour 573k€.

L'encours de dette est souscrit pour 23% auprès de l'Agence de l'eau, qui finance les projets d'investissement par des subventions directes et des prêts à taux zéro. Le reste de l'encours est réparti entre le Crédit Agricole

(24%), la Caisse d'épargne (22%), la SFIL (15%), le Caisse des Dépôts et des consignations (13%) et le Crédit Mutuel (3%).

Selon les critères de la charte GISSLER, 95% de l'encours de dette de la Communauté est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Les ratios de gestion

Le tableau ci-après présente les soldes de gestion.

	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT <i>En €</i>	2018	2019	Évolution en %
A	Recettes réelles d'exploitation (hors produits de cession)	8 211 501	7 950 692	-3,18%
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	8 211 501	7 950 692	-3,18%
	<i>Produits de cession</i>	0	0	
B	Dépenses réelles d'exploitation (hors intérêt de la dette)	5 690 652	5 508 092	-3,21%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	5 882 179	5 705 646	-3,00%
	<i>intérêt de la dette</i>	191 526	197 554	3,15%
C = A-B	Épargne de Gestion	2 520 849	2 442 600	-3,10%
D	intérêts de la dette (66111)	191 526	197 554	3,15%
E = C-D	Épargne Brute	2 329 322	2 245 046	-3,62%
F	remboursement en capital de la dette	863 802	972 944	12,64%
G = E-F	Épargne nette	1 465 520	1 272 102	-13,20%
H	Encours de la dette au 31/12	11 571 449	11 266 371	-2,64%
I= H/E	Capacité de désendettement (en année)	5,0	5,0	1,02%
J=(B+F)/A	Capacité d'épargne en année	0,80	0,82	2,12%
K	Annuité de la dette	1 055 329	1 170 498	10,91%
L=K/A	Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	12,85%	14,72%	14,55%
	Emprunt de l'exercice / dépenses d'équipement de l'année	16,35%	4,93%	-69,84%
	<i>Emprunt de l'exercice</i>	362 299,00	95 036,00	-73,77%
	<i>Dépenses d'équipement</i>	2 216 201,29	1 927 467,65	-13,03%

La constitution de l'épargne s'analyse en deux temps, à travers l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF), et l'épargne nette.

L'épargne brute du budget assainissement tient compte à la fois des charges financières, et des charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Bien qu'en légère diminution, elle est de 2 242k€ en 2019.

Après réduction du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette est positive en 2019 à 1 272k€ en baisse de 13% par rapport à 2018.

3. Présentation générale des réalisations des autres budgets

3.1. Budget du SPANC

Ce budget comptabilise les opérations relatives au service public d'assainissement non collectif (tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement).

Pour 2019, les dépenses d'exploitation, correspondantes à des contrôles de conformité, se sont élevées à 10 422 € et les recettes d'exploitation à 9 408,90€.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté, est de 2 986,37 €. Il est proposé de le conserver en section d'exploitation.

3.2. Budget d'activités des Prés d'Andy

L'exercice 2019 a permis de rembourser une partie (130 971,44€) de l'avance effectuée par le budget principal.

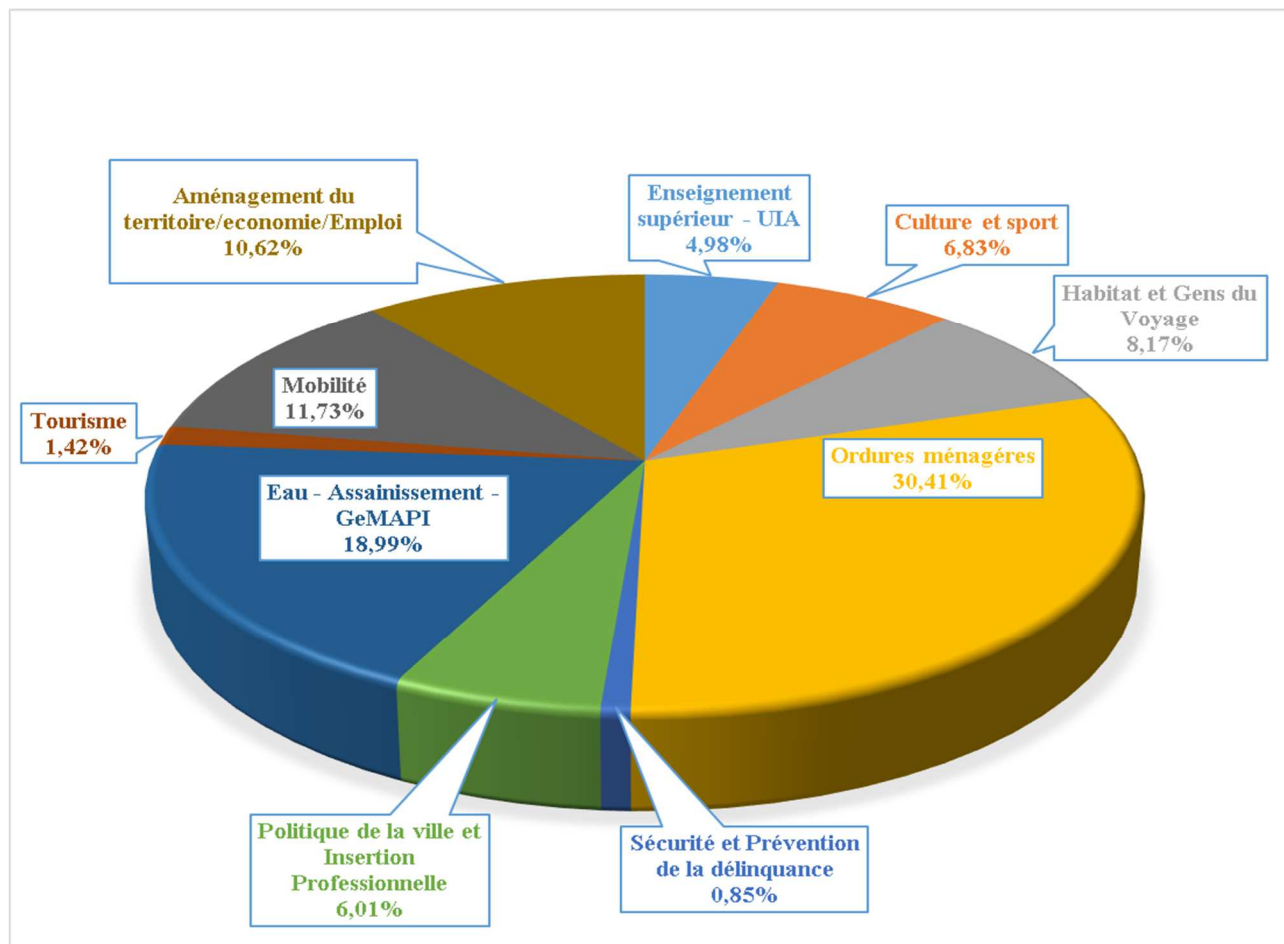
La commercialisation a été poursuivie. Ainsi, le Président a été autorisé à signer des promesses de ventes avec les sociétés SPG Bat et EZO Bat, respectivement spécialisées dans le secteur de l'isolation thermique et de la maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment.

Les autres écritures sont des écritures d'ordre de constatation des stocks. Il n'existe donc pas de résultat à affecter.

4. Les réalisations de la Communauté par politique publique

En 2019, tous budgets confondus, ce sont environ 42M€ de crédits qui ont permis la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté (hors reversements à l'Etat et aux communes membres, hors dette).

L'Agglomération a aussi participé au financement du service d'incendie et de secours (1 802k€ au SDIS), et au versement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (23 047K€).



21 M€ ont été dédiés à la préservation de l'environnement, dont 8M€ au titre de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales et de la GEMAPI et 13 M€ pour la collecte et le traitement des déchets.

Les différentes politiques menées en faveur de la mobilité se sont vues consacrer près de 5M€. Ces crédits ont permis, notamment, le lancement des travaux de la liaison douce entre Melun et le château de Vaux-le-Vicomte, l'adaptation de l'offre de transport sur les communes situées au Nord de Melun, le renforcement du transport à la demande à Saint-Fargeau-Ponthierry ou encore la réalisation des études et le lancement des consultations d'entreprises pour la réalisation d'une vélo station en gare de Melun.

4,5M€ ont été mobilisés en faveur de l'aménagement du territoire et du développement économique.

En matière d'aménagement du territoire, les dépenses de la CAMVS se sont essentiellement portées sur la poursuite des négociations avec la SNCF. Celles-ci ont permis la mise à disposition du foncier de la Halle Sernam à l'automne 2019 et le lancement d'une première tranche de démolition programmée au printemps 2020.

Par ailleurs, ont été poursuivies les études confiées à l'EPA Sénart permettant en phase pré-opérationnelle la reconversion du Quartier Saint Louis, l'élaboration d'un plan de paysage sur la Vallée de l'Ancœur, la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur.

Des études de restructuration d'ensembles fonciers et immobiliers à vocation économique situés à Saint-Fargeau-Ponthierry ont été, également, engagées en partenariat avec la commune afin de développer l'emploi local.

En ce qui concerne le développement économique, les actions de commercialisation de terrains aux « Près d'Andy », des surfaces de l'Hôtel des Artisans et du Pôle de Services à Vaux-le-Pénil continuent, tout comme les travaux sur les voiries des 12 zones d'activités économiques communautaires.

Par ailleurs, des actions d'accompagnement et d'animations ont été mises en place en faveur des entreprises du territoire.

Enfin, l'étude visant à la définition d'une stratégie, d'un plan d'actions et d'un schéma de l'offre économique a été lancée.

L'ambition universitaire a mobilisé 2M€ qui ont permis de renouveler le soutien de l'agglomération au développement universitaire par le versement d'une contribution financière à l'Université Paris 2 (487k€) et à l'UPEC (56k€). Par ailleurs, 0,7k€ ont été investis afin de finaliser l'aménagement des locaux qui ont accueilli des étudiants de la faculté de médecine de l'UPEC dès septembre et de poursuivre des aménagements ou améliorations sur les bâtiments existants.

361 k€ ont été mobilisés pour l'université inter-âge afin de poursuivre son développement et de faire connaître ses activités sur l'ensemble du territoire.

Avec 3,4M€, la compétence habitat/Gens du voyage représente 8% des dépenses consacrées aux politiques publiques en 2019.

En matière d'habitat, la communauté a, principalement, poursuivi ses efforts d'investissements (1 479k€) pour favoriser la production de logements sociaux, notamment dans les communes déficitaires au sens de la loi SRU, et la réhabilitation du parc privé (Mon Plan Rénov', copropriétés dégradées).

Par délibération du 1er juillet 2019, le Conseil communautaire a initié la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

La CAMVS a, par ailleurs, achevé la définition de sa politique de peuplement en élaborant son document-cadre et sa charte intercommunale d'attribution (CIA), ainsi qu'une charte intercommunale de relogement dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain de Melun – Le Mée-sur-Seine.

Concernant l'accueil des gens du voyage, les travaux sur l'aire de Saint-Fargeau-Ponthierry ont été finalisés afin de créer 24 places supplémentaires. L'aire a ainsi pu rouvrir ses portes après des travaux d'extension qui ont fait passer sa capacité de 16 à 40 places. Ceux-ci devaient être livrés le 1er octobre 2018 mais un sinistre survenu fin septembre 2018 a retardé leur mise en service le 18 octobre 2019.

Par ailleurs, la CAMVS a versé une contribution de 269k€ pour 2019 au SYMGHAV (Syndicat de Gestion Habitat Voyageur) auquel elle a confié la gestion de ses 3 aires d'accueil (Melun, Vaux-le-Pénil et Saint-Fargeau-Ponthierry), et au GIP Accueil Habitat Gens du Voyage pour 27k€ conformément à la délibération du conseil communautaire du 18 février.

La Culture et le Sport se sont vus consacrés 2,9M€, dont 1 075k€ au titre des charges de centralité versées pour la médiathèque de Melun, la ludothèque de Vaux-le-Pénil, les établissements d'enseignement musical et artistique de Melun, Le Mée-sur-seine, Dammarie-Lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-le-Roi et les piscines.

En matière de culture, la Communauté a organisé 3 concerts de musique classique, 3 concerts de musiques actuelles dont un concert de grande ampleur autour des cultures urbaines à destination de la jeunesse et 10 séances de cinéma en plein air. Par ailleurs, les actions menées dans le cadre du dispositif dans les lycées ont

été poursuivis et officialisées par la signature, sous l'égide de l'inspection académique, d'une convention culturelle avec les 6 lycées publics de l'agglomération.

Concernant le sport, les dispositifs récurrents et contractuels fondant l'action sportive communautaire ont été reconduits avec l'organisation du Dispositif « Sport Passion », le soutien au mouvement associatif au travers des subventions versées au Cercle d'Escrime (241 k€), à 8 équipes de niveau national (40 k€) et aux 10 athlètes de haut niveau licenciés sur le territoire (12,5k€)

Enfin, les premiers versements du fonds de concours de 3M€ attribués en faveur de la réhabilitation des salles multisports communales, ont été effectués pour un montant de près de 240k€.

Près de 2,9M€ ont été dévolus à la politique de ville, l'insertion professionnelle et la sécurité et la prévention de la délinquance.

Dans le cadre du volet cohésion sociale du contrat de ville et dans le domaine de l'Education, le soutien aux actions favorisant le lien entre l'école et les parents (Collège les Capucins, Collège Jean de la Fontaine, action « lire à la Maison) mais également l'accompagnement à la scolarité (association Tranquille dans ma ville, la Confédération syndicale des familles) ont été pérennisés et développés. Les actions mises en œuvre dans le cadre du Programme de Réussite Educative financées à plus de 60 % par l'Etat et du plan de persévérance scolaire (cofinancé par le Fonds Social Européen, le Commissariat général à l'égalité des territoires pendant toute sa durée) ont été poursuivies.

Dans les domaines de la santé, la culture/sport et le lien social, le soutien d'opérateurs associatifs a également été renouvelé. L'année 2019 a vu le déploiement d'un nouveau dispositif de médiation culturelle, le dispositif micro folies- musée numérique qui a été inauguré en novembre.

En matière d'insertion professionnelle, la communauté a renouvelé son engagement auprès des associations agissant sur son territoire, et a participé au fonctionnement d'organismes de formation et d'insertion professionnelle, comme MEIMVS (Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine), l'E2C (Ecole de la deuxième chance), et Travail Entraide, ODE, PIJE ADSEA, APII pour des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Enfin, la Communauté d'agglomération a continué son soutien à la création d'activité et le développement économique dans les quartiers mis en œuvre au sein l'Atelier (Centre d'affaires dans les quartiers) qui bénéficie du soutien de l'Europe au titre du programme Investissement Territorial Intégré de Melun Val de Seine.

Le CISPD a poursuivi son action définie au travers de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette action s'est notamment concrétisée par le versement de subventions auprès d'associations partenaires, notamment du CIDFF et Relais 77, d'AVIMEJ, d'ACJUSE et de l'association Cette compagnie-là, et l'organisation de journées autour des thématiques de la sécurité.

Par ailleurs, le CISPD est adhérent au Forum français pour la sécurité urbaine.

Le recrutement de 5 policiers municipaux par l'agglomération a permis la mise en œuvre au dernier trimestre 2019 de la Police Intercommunale des Transports sur le réseau de bus et les points d'arrêts en gare.

Industriel et Commercial (EPIC), la CAMVS a accompagné le développement touristique du territoire en participant au budget de l'EPIC par le versement d'une subvention pour contraintes de services publics (304k€). Par ailleurs, la taxe de séjour, nouvellement instituée, perçue en 2019 a été reversée à l'EPIC (189k€), au département (21k€) et à la société du grand Paris (19€).

Annexes

BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE A PARTIR DES COMPTES ADMINISTRATIFS

K€	132,209		133,094		Par Habitant (en k€)	
	2018	2019	Variation 2018/2019		2018	2019
			En k€	En %		
Produits fonctionnement courant (A)	73 033	75 495	2 462	3%	552	567
Impôts et taxes (73)	58 746	61 251	2 505	4%	444	460
Contributions directes	45 351	47 864	2 513	6%	343	360
Impôts ménages (TH, TFNB, TAFNB)	18 074	18 576	502	3%	137	140
Impôts sur les entreprises (TP/CFE, CVAE, IFER, Tascom)	25 956	26 356	401	2%	196	198
Rôles supplémentaires	1 321	2 931	1 610	122%	10	22
AC reçue	17	18	1	6%	0	0
TEOM	13 231	13 091	-140	-1%	100	98
Taxe de séjour	122	253	131	107%	1	2
Autres impôts et taxes	26	26	0	1%	0	0
Dotations et participations (74)	11 882	11 989	107	1%	90	90
DGF large (741 à 745)	10 353	10 068	-285	-3%	78	76
FNPTP + FDTP	86	72	-14	-16%	1	1
Compensations fiscales	810	1 116	307	38%	6	8
Autres Dotations et participations	633	732	99	16%	5	5
Autres Produits d'exploitation	2 404	2 255	-149	-6%	18	17
Produits des services (70)	1 575	1 530	-45	-3%	12	11
Produits de gestion (75)	647	576	-72	-11%	5	4
Atténuations de charges (013)	182	150	-32	-18%	1	1
Produits divers d'exploitation	0	0	0		0	0
Produits exceptionnels larges (B)	61	162	101	165%	0	1
Produits financiers divers (76 - 762)	37	36	0	-1%	0	0
Produits exceptionnels (77 - 775 + 78 + 7911)	24	126	101	414%	0	1
Produits fonctionnement (C = A+B)	73 094	75 657	2 563	4%	553	568
Charges fonctionnement courant (D)	62 583	65 234	2 651	4%	473	490
Charges nettes d'exploitation	34 977	36 671	1 695	4,8%	265	276
Charges à caractère général (011)	7 139	8 786	1 647	23,1%	54	66
Charges de personnel (012)	7 127	7 376	248	3,5%	54	55
Charges de gestion courante (65)	20 665	20 472	-193	-0,9%	156	154
Charges diverses d'exploitation (groupes d'élus)	45	37	-8	-17,4%	0	0
Atténuations de produits (014)	27 607	28 563	956	3,5%	209	215
AC versée	19 432	19 379	-53	-0,3%	147	146
DSC	2 908	3 668	760	26,1%	22	28
Autres atténuations de produits (FPIC, FNGIR, reversement taxe de séjour)	5 267	5 516	249	4,7%	40	41
RESULTAT COURANT (A-D)	10 449	10 261	-188	-2%	79	77
Charges exceptionnelles larges (E)	579	666	87	15%	4	5
Frais financiers divers (66 - 66111)	-14	-18	-4	30%	0	0
Charges exceptionnelles (67 + 68)	593	684	91	15%	4	5
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	63 162	65 901	2 738	4%	478	495
EPARGNE DE GESTION (C-F)	9 931	9 756	-175	-2%	75	73
Intérêts (66111)	656	613	-44	-7%	5	5
Charges de fonctionnement (G)	63 819	66 513	2 694	4%	483	500
EPARGNE BRUTE (C-G)	9 275	9 144	-131	-1%	70	69
Capital	2 519	2 441	-78	-3%	19	18
EPARGNE NETTE	6 756	6 703	-52	-1%	51	50
Dépenses d'investissement hors dette	14 754	9 496	-5 258	-36%	112	71
Dépenses d'équipement propres	11 646	6 030	-5 616	-48%	88	45
fonds de concours	2 433	3 423	990	41%	18	26
Dépenses fin. et divers hors dette	675	44	-632	-94%	5	0
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 728	2 091	362	21%	13	16
FCTVA	448	1 115	667	149%	3	8
Produits des cessions	600	0	-600	-100%	5	0
Diverses RPI	681	976	295	43%	5	7
Fonds affectés (Amendes...)			0		0	0
Subventions	624	3 864	3 240	519%	5	29
Emprunt	0	3 000	3 000		0	23
VARIATION DE L'EXCEDENT	-5 646	6 162	11 808	-209%	-43	46
Transfert ou intégration de résultat	11	0				
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	1 621	7 784	6 163	380%	12	58

CAMVS
DIRECTION RESSOURCES
BUDGET ASSAINISSEMENT – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

K€	2018	2019	Variation 2019/2018	
			En k€	En %
Produits fonctionnement courant (A)	8 190	7 945	-245	-2,99%
Produits issus de la fiscalité (73)	0	0	0	
Subventions d'exploitation (74)	971	795	-176	-18,13%
Prime épuration (741)	971	795	-176	-18,13%
Autres	0	0	0	
Autres Produits d'exploitation	7 219	7 150	-69	-0,96%
Redevance pollution domestique (701241)	1	0	-1	-100,00%
Autres taxes et redevances (70128)	1	0	-1	-100,00%
Redevance d'assainissement (70611)	3 238	3 742	504	15,57%
redevance modernisation des réseaux	1	0	-1	-100,00%
Contribution eaux pluviales (7063)	1 494	1 310	-184	-12,32%
Autres prestations de service	2 022	1 627	-395	-19,54%
Produits divers d'exploitation (75)	462	471	9	1,95%
Produits exceptionnels larges (B)	22	6	-16	-72,73%
Produits financiers divers (76 - 762)	0	0	0	
Produits exceptionnels (77 - 775 + 78 + 7911)	22	6	-16	-72,73%
Produits fonctionnement (C = A+B)	8 212	7 951	-261	-3,18%
Charges fonctionnement courant (D)	5 669	5 398	-271	-4,78%
Charges à caractère général (011)	4 864	4 625	-239	-4,91%
Charges de personnel (012)	476	484	8	1,68%
Atténuation de produits (014)	0	0	0	
Charges de gestion courante (65)	329	289	-40	-12,16%
RESULTAT COURANT (A-D)	2 521	2 547	26	1,03%
Charges exceptionnelles larges (E)	22	110	88	400,00%
Frais financiers divers (66 - 6611)	3	-3	-6	-200,00%
Charges exceptionnelles (67 + 68)	19	113	94	494,74%
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	5 691	5 508	-183	-3,22%
EPARGNE DE GESTION (C-F)	2 521	2 443	-78	-3,09%
Intérêts	192	198	6	3,13%
Charges de fonctionnement (G)	5 883	5 706	-177	-3,01%
EPARGNE BRUTE (C-G)	2 329	2 245	-84	-3,61%
Capital	864	973	109	12,62%
EPARGNE NETTE	1 465	1 272	-193	-13,17%
Dépenses d'investissement hors dette	2 968	1 944	-1 024	-34,50%
Dépenses d'équipement	2 216	1 927	-289	-13,04%
Dépenses fin. et divers hors dette	752	17	-735	-97,74%
Fds de concours & Subv éqpt	0	0	0	
Ressources propres d'inv. (RPI)	234	194	-40	-17,09%
Produits des cessions	0	0	0	
Diverses RPI	234	194	-40	-17,09%
Fonds affectés	0	0	0	
Subventions	1 939	1 430	-509	-26,25%
Emprunt	362	95	-267	-73,76%
VARIATION DE L'EXCEDENT	1 032	1 047	15	1,45%
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	285	1 332	1 047	367,37%

Encours de dette au 31/12	11 571	11 266
Epargne brute / produits de fonctionnement	28%	28%
Charges de fonct. et capital / produits de fonct.	82%	84%
Dépenses d'équipement / produits de fonct.	27%	24%
Encours de dette / produits de fonctionnement	141%	142%